

RÈGLEMENT DE LA LISTE DE DISCUSSION

Le fait d'adhérer au GERSED implique (sauf demande particulière) l'inscription à la « liste de discussion » du GERSED.

Cette liste de discussion est éminemment importante.

Elle doit être encore plus participative, encore plus dynamique, encore plus créatrice de projets.

Cette liste de discussion est constituée des adresses électroniques de tous les adhérents professionnels de santé.

Elle n'est pas ouverte aux adhérents patients.

Cette liste de discussion doit être le lien et le lieu des échanges d'idées, de projets, de prises de position, de sollicitations, d'incitations, d'informations ; elle est le témoin de la vivacité et du dynamisme de l'association.

En contre partie, il existe une **règle absolue** pour cette liste de discussion : **tous les échanges réalisés par le biais de cette liste sont totalement confidentiels**. Aucun mail ou extrait ne peut être divulgué ou copié. C'est un motif d'exclusion immédiate. C'est pour cette raison de confidentialité interne que les adresses électroniques sont mises en clair et non en copie cachée.

Le bureau du GERSED